Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la caf de la Gironde

Modalités pratiques

3 jours soit 21 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

5016.00

Modalités d'animation

Formateur

BEAUFRETON PETIT Marie-France

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

5016.00

Actualisation du droit de la famille - caf 33

MAJ : Mardi 17 novembre 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 129/17 – EGOC / CAF de LA GIRONDE

Formation « Actualisation du droit de la famille »

EGOC – Intervenants :

Marie-France BEAUFRETON-PETIT, formatrice-coordinatrice EGOC

Maître Hélène GAGNERE, avocate, spécialisée dans le droit de la famille au barreau de Bordeaux

Effectif**: 1 groupe de 12 agents** de la Caf de la Gironde **-** Effectif validé par une feuille de présence

Durée – Dates - Horaires **: 3 jours** - La formation se déroulera de 9h à 17h soit 7h de formation / jour

- **les 4-5-6 décembre 2017**

Lieu : **BORDEAUX,** Site CNAF/ CDR BORDEAUX - Rue du professeur Cruchet - 33 330 BORDEAUX

Objectifs

- **Connaître** le droit des personnes et de la famille en lien avec les prestations ayant un impact sur l'évolution de la cellule familiale : les différentes structures familiales, les séparations, les divorces, la résidence alternée, la filiation....
- **Permettre** aux Agents d'être capable **de mieux informer** les allocataires, **de les orienter** vers le bon interlocuteur.
- **Appréhende**r les enjeux et la complexité des situations de séparations
- **Donner du sens** a sa pratique professionnelle en lien avec le droit de la famille

contenu

1ère journée – 4 décembre 2017

LE STATUT FAMILIAL DU COUPLE

Préambule 1ère partie : L'organisation juridictionnelle sera abordée par le biais d'illustrations pratiques présentées par l'Avocate, à l'occasion de chacun des points traités. Un document synthétique sur l'organisation juridictionnelle sera distribué aux stagiaires.

LE DROIT DU COUPLE

I – Le Mariage

- Conditions du mariage Age, prohibitions
  - Effets du mariage
- Effets personnels : devoir – fidélité – secours – assistance
- Effets matériels ou financiers :

  Les régimes matrimoniaux – le statut primaire impératif

- Séparation de biens
- Régimes communautaires

II – Pacs – Concubinage *(loi n°99-944 du 15 novembre 1999, loi n° 2006-728 du 23 juin 2006, décret n° 2009-1591 du 17 décembre 2009 ; articles 515-1 et 515-8 du code civil)*

- Définitions
- Conditions
- Effets personnels, matériels, dettes

2ème journée – 5 décembre 2017

LE STATUT FAMILIAL DU COUPLE

III – Les séparations

- Procédures liées aux violences conjugales.
- Procédures et études des **différentes formes de divorces** (*l*oi *n°2004-439 du* 26 mai 2004)
- Les conséquences du divorce
  - Les conséquences personnelles du divorce
  - Conséquences entre époux
  - Conséquences vis à vis des enfants
  - Les conséquences financières
  - Pensions alimentaires (généralités et moyens de son exécution)
  - Les prestations compensatoires
  - Les dommages et intérêts
- Ruptures de **pacs** et de **concubinage**
  - Procédures et conséquences
- **Médiation familiale** *(Décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010)*

IV – Le décès

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs ou du concubin survivants

3ème journée – 6 décembre 2017

DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

I – Le droit de la filiation *(Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 ; art 311-25 & 312)*

- L'enfant

- Etablissement de la filiation
- Contestation de la filiation

- L'enfant adopté

- Adoption plénière : Conditions / Effets

- Adoption simple : Conditions / Effets

II – L'autorité parentale *(Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 ; articles 371-1 & 372 du code civil)*

- Les titulaires de l'autorité parentale

- Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »
- Parent(s) vivant seul(s)

- Les conditions pour l'exercer
- L'exercice de l'autorité parentale

- L'intérêt de l'enfant
- Choix de la résidence (dont résidence alternée)
- Droit de visite et d'hébergement
- Droit d'éducation

- L'obligation alimentaire *(article 205 du Code Civil)*
  - Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires
  - Liens avec la subsidiarité de la CAF

III - Droits de l'enfant *(Article 375-1 et suivants du code civil)*

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

Démarche pédagogique proposée / Méthodologie

- Apports théoriques
- Apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle

- Réflexions et échanges entre les participants et l'intervenant
- Documents écrits illustrant et soutenant les propos.

intervenants

- **Marie-France BEAUFRETON-PETIT,** formatrice – coordinatrice (Rennes)
- **Maître Hélène GAGNERE,** avocate, spécialisée dans le droit de la famille au barreau de Bordeaux

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Liste des participants

1. Alda DURIEUX
2. Celine GRAEBER-DURIEUX
3. Christel BEGUE
4. Sandrine EYQUEM
5. Isabelle MONIN
6. Anne-Laure THOMAS
7. Emilie MAZELIE
8. Florence BERNOLLE
9. Florence MORENO
10. Florence JOANDET-MEYER
11. Monique CREBESSEGUE
12. Sylvie REY-PLESSIS

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**